



## Renseignement sur le recours pour non-paiement.

Par **Dice**, le **19/02/2010** à **10:03**

Bonjour.

Je voudrais avoir des renseignements sur le recours pour non paiement.

En effet, il y a quelques temps j'ai vendu des objets pour 240 euros.

Cette personne m'a payé par cheque en me demandant de différer l'encaissement.

Il s'est avéré que ce cheque a été rejeté. Je l'ai déjà présenté plusieurs fois jusqu'à obtenir un certificat de non paiement.

J'ai essayé de rentrer en contact avec l'émetteur pour trouver une entente, mais cette personne n'est pas disposée à payer.

Il a déménagé en oubliant de me faire suivre sa nouvelle adresse et a changé de numéro de téléphone avec la même démarche.

J'ai pu retrouver sa trace après quelques recherches et je me suis aperçu qu'il avait les moyens de payer.

Il a déménagé à Marseille maintenant et je n'ai pas son adresse.

Je suis artiste peintre en attente de finir une série pour compléter une exposition thématique donc je ne vends plus mes œuvres, de plus je suis en création d'entreprise, donc j'ai vraiment besoin de ces 240 euros.

Je voudrais faire appel à un huissier de justice pour m'aider au recouvrement de cette dette. Malheureusement je n'ai pas réussi à comprendre les démarches et les coûts qui me seront comptabilisés.

Merci de m'indiquer les démarches à suivre.

Cordialement.